



Recommandation 19 (1949)

Conférences industrielles

Assemblée parlementaire

(Doc. 71, titre I, § 5)

L'Assemblée Consultative demande au Comité des Ministres de convoquer le plus tôt possible des conférences industrielles où seraient représentées les organisations d'employeurs, de travailleurs et de consommateurs, ainsi que les services des différents gouvernements intéressés aux principales industries manufacturières et agricoles, de façon à pouvoir formuler des propositions concrètes devant l'Assemblée pour l'organisation de ces industries et l'augmentation de leur productivité dans l'intérêt général de l'Europe.

